

Département de la Lozère
GORGES DU TARN CAUSSES
Mairie Déléguée de Montbrun
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

Montbrun.mairie@wanadoo.fr

www.montbrun48.fr

Compte rendu du Conseil communal de Montbrun **Le 10 mars 2017 à 21 heures**

Présents : Jean-Luc MICHEL, Christian MALHOMME, Serge MAURIN, Gaëlle GOGLINS, Chantal BOYER

Absents excusés : Isabelle PASCAL, Didier VERNHET

- 1 - **Pose de la plaque « salle Régine Gerbail »** à la salle polyvalente et cérémonie d'inauguration. Date à fixer en accord avec ses filles, probablement le 10 juin 2017, à confirmer.
- 2 - Evocation du récent problème de **contamination de l'eau potable** sur le village, la vulnérabilité de la source Pelatan Contrôles et interventions effectués par les services compétents. Les résultats des derniers prélèvements attestent de la bonne qualité de l'eau.
- 3 - **Taille-élagage** : des coupes sont prévues sur, des platanes sur le terrain de la Montbrunelle, le tilleul sous l'église, le platane du Plô. Visites sur le terrain le 11 mars 2017 avec le technicien. Travaux prévus cette fin de semaine. L'amandier de la Mairie ne sera pas taillé car la floraison est avancée.
- 4 - **Travaux de voirie** (compétence de la communauté de communes)
Pour plusieurs sections, les longueurs ont été mesurées, les devis sont en attente :
 - 930 m sur le haut de la côte de Montbrun
 - 125 m au château d'eau et au Temple
 - Une portion à Mativet

Amendes de police :

- Embranchements de Mativet et Fraissinet de Poujols (avec sécurisation par l'installation de panneaux routiers)

- 5 - **Travaux d'enfouissement de réseaux à Poujols** : (60% pour le Mas Saint Chély, 40% pour Montbrun) selon les parties communales. Nous sommes en attente des devis définitifs.
- 6 - **Constructions d'un columbarium au cimetière** : les travaux n'ayant pas été réalisés, les crédits de 2016 sont reportés en 2017.
- 7 - **démolition et reconstruction de la passerelle de La Chadenède -Blajoux** : Le projet est à l'étude, selon les premières estimations la part communale pourrait être de 120 000 € (pour rappel l'aide correspond à 2 fois le coût de la démolition).
- 8 - **Subventions aux associations** : les associations qui étaient jusqu'alors subventionnées par au moins deux communes déléguées ne recevront désormais qu'une seule subvention. Une enveloppe sera votée au budget primitif, les communes déléguées décideront elles-mêmes des subventions qu'elles souhaitent accorder.
- 9 - **Dangerosité avérée d'une chienne Patou** laissée en liberté à la Ferme des Champs. Jean-Luc MICHEL est déjà intervenu. Il reprendra contact avec Bruno Molines pour rappel des règles de sécurité à observer impérativement. Cette chienne Patou ne devant en aucun cas s'échapper de l'enclos dans lequel elle est confinée. Ni elle ni les autres Patous de la ferme ne doivent se trouver sur la route sans surveillance.
- 10 - **Chasse** : La réglementation du Parc National des Cévennes interdit que soient entreposées ensemble les carcasses d'animaux d'élevage et celles issues de la chasse. Pour répondre à leurs besoins, dans le respect de la réglementation, des chasseurs ont émis le souhait que soit installé un bac de récupération sur le territoire de la commune. Sachant que l'installation et la gestion du bac sont assurées par la Fédération Départementale des Chasseurs, qui nous a indiqué qu'une telle demande n'était pas du ressort de la commune, mais nous a quand même répondu qu'il n'était pas question, dans l'immédiat, d'installer un nouveau système, ceux en place sur le territoire sont suffisant..
- 11 - **Eclairage public** : Le Parc National des Cévennes n'étant pas en mesure de financer le projet en 2017 (aménagement et travaux en vue d'améliorer et optimiser la consommation d'énergie et de réduire la pollution lumineuse notamment). Le projet est reporté en 2018.
- 12- **Travaux sur les sectionnaux**
Les sectionnaux des Champs et de Mativet sont débroussaillés
Les parcelles de I. Pascal et de JP PUEL, en attente de coupe du bois.

La séance est levée à 23 heures 45 mn.